





CRÉDIT IMMOBILIER ET ASSURANCE EMPRUNTEUR

 Référence :
 Durée :
 Niveau :
 Modalités :
 Tarifs :

 AA035
 2 jours - 14 h
 Bases
 Présentiel ou à distance
 1294,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 17/11/2025 au 18/11/2025

OBJECTIFS

- Connaître les différents types de crédit immobilier et leur fonctionnement
- Etablir et présenter un devis d'assurance emprunteur

<u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Des points clés expliqués de façon simple et synthétique. Des exercices venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Une méthodologie proposée pour chaque séquence. L'expertise des formateurs métiers habitués au terrain. Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Le séquençage du dispositif permet une approche progressive de la formation.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Besoins de financement des agents économiques
- 1. Besoin de trésorerie : particuliers et entreprises
- 2. Besoin d'investissement : particuliers et entreprises
- B. Types de crédits
- 1. Prêts aux particuliers : prêts de trésorerie et crédits immobiliers
- 2. Prêts aux entreprises : crédits de trésorerie et crédits d'investissement
- C. Aspects juridiques
- 1. Crédit en direct
- 2. Crédit par l'intermédiaire d'une société
- D. Impacts de l'environnement des taux
- 1. Conséquences liées à l'environnement des taux
- 2. Politique de taux de la Banque Centrale Européenne
- E. Assurance emprunteur
- 1. Modalités de souscription et de tarification (Conditions de la suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros Loi Lemoine)
- 2. Conditions de la délégation d'assurance (notions d'équivalence de garanties, FSI)
- 3. Mise en oeuvre de la délégation d'assurance (résiliation à tout moment Loi Lemoine)
- 4. Mise en oeuvre du droit à l'oubli et de la convention AERAS

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats Chargés de clientèle Téléconseillers Agents généraux Courtiers Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 03/12/2025 à 15:23